



## LES FICHES MEMO DE LA DOUANE



Prix de vente : 9 € TTC

Madeleine Nguyen-The

Consultante-formatrice en  
commerce international

**Edition Septembre 2011**



Ce support vous est transmis pour un usage strictement interne.  
Toute autre divulgation, reproduction, distribution, diffusion ou autre  
utilisation de ce support est strictement interdite.

La douane	Fiche 1	Les flux extra-communautaires : introduction
	Fiche 2	Le dédouanement des marchandises
	Fiche 3	Qu'avez-vous à déclarer ! Un produit
	Fiche 4	Qu'avez-vous à déclarer ! Une origine
	Fiche 5	Qu'avez-vous à déclarer ! Une valeur
	Fiche 6	Les documents d'accompagnement
	Fiche 7	Les régimes douaniers et autres facilités fiscales
	Fiche 8	Les régimes douaniers économiques
	Fiche 9	La procédure de dédouanement à domicile (PDD)
	Fiche 10	Les programmes ICS - ECS et certification OEA
	Fiche 11	Justifier les exportations en exonération de TVA
Les échanges en Union européenne	Fiche 12	Obligations déclaratives
Lexique	Fiche 13	Les sigles à l'international
Annexes		Exemples de documents annoncés et soulignés dans les fiches

EXTRAIT



## Le dédouanement des marchandises à l'export



1

Conduire et présenter les marchandises dans un bureau de douane du pays d'exportation (bureau d'exportation).



2

Etablir ou faire établir par un déclarant en douane externe une déclaration douanière indiquant le bureau de douane de sortie de la CE, accompagnée des documents requis : facture + note de colisage + autre en fonction du couple produit/pays. L'exportateur doit disposer d'un n° EORI (*Economic Operator Registration and Identification*).



3

Déclaration dématérialisée via la téléprocédure DELTA et le système ECS (Export Control System). Message adressé par le bureau d'exportation au bureau de sortie de la CE l'avertissant du passage des marchandises : « avis anticipé d'exportation ». Contrôle douanier éventuel.



4

Simultanément, édition d'un document d'accompagnement d'exportation des marchandises (EAD « export accompagnant document ») comportant un numéro de référence (MRN) + code barre. Le chauffeur part avec ce document.



5

Au bureau de sortie CE :

- Présentation en douane et notification d'arrivée des marchandises par le responsable des marchandises :
- prise en compte du MRN dans le système ECS au bureau de sortie.
- Contrôle douanier éventuel.
- Constatation de la sortie par le service des douanes en frontière CE.



6

La justification de sortie

- Transmission par le bureau de sortie au bureau d'exportation des résultats des contrôles éventuels et de la constatation de la sortie des marchandises.
- Transmission de la certification de sortie par le bureau d'exportation au déclarant.
- La déclaration en douane établie dans DELTA passe sous statut « BAE-SOR » (bon à exporter – Sortie).
- La certification de sortie vaut justificatif fiscal de vente en exonération de TVA.

» **Déclaration douanière export en annexe**

» **Fiche 5.9 pour les nouveaux programmes ECS-ICS à des fins de sûreté/sécurité.**

## Qu'avez-vous à déclarer ? Un produit et son espèce tarifaire...

### DÉFINITION

Espèce tarifaire : identification codée attribuée à une marchandise dans le Tarif douanier Commun. Communément appelée : code douanier, nomenclature douanière, customs tariff, code SH (Système Harmonisé) ou HS code...

Sert notamment aux statistiques du commerce international et à l'application de la réglementation douanière applicable à l'export comme à l'import.

A chaque produit doit correspondre une espèce tarifaire.

Trouver le bon classement dans le Tarif douanier pour ne pas être accusé de fraude à l'espèce tarifaire ou, au contraire, classer au détriment de ses intérêts.



*Avant toute opération internationale, anticiper la réglementation douanière applicable en classant le produit dans le Tarif Douanier.*

*Si doute ou enjeux importants en matière de droits de douane ou autres barrières douanières, déposer une demande de*

### MÉCANISMES

L'OMD (Organisation Mondiale des Douanes) nous propose le Système Harmonisé (Harmonized System) : règles de classement des produits sur la base des six premiers chiffres.

L'Union européenne peaufine ce classement sur la base de règles propres :

- La Nomenclature combinée (NC) repose sur 8 chiffres,
- Le Tarif Intégré Communautaire (TARIC), complété à 10 chiffres doit être porté sur les déclarations douanières export et import.

*Exemple : « 85 31 20 20 90 autres panneaux multiplicateurs incorporant des diodes émettrices de lumière (LED) »*

**Attention :** au-delà des 6 premiers chiffres, chaque territoire douanier décide des règles permettant d'affiner le classement.

*Exemple : pour accéder à la réglementation en vigueur au Chili, il convient de trouver l'équivalent du 85 31 20 20 90 dans la nomenclature chilienne, à partir du 85 31 20.*

#### Comment classer ?

Utiliser le Tarif douanier en vigueur. Pour l'année 2011 : JOUE n° 284 du 29.10.2010.

Classer les produits dans des sections et chapitres selon la matière ou l'utilisation du produit et selon des règles de classement édictées dans le JOUE en vigueur (que faire en cas de mélanges, d'assortiments, de machines incomplètes ou démontées ?).

Chaque section et chapitre liste les exclusions, donne des explications... à lire impérativement avant de classer définitivement le produit.

#### En cas de doute :

Se rapprocher de l'administration des Douanes ou du commissionnaire de transport agréé en douane pour obtenir un avis.

Si les enjeux sont importants en termes de droits de douane et/ou mesures du commerce extérieur : déposer une demande de RTC (Renseignement Tarifaire Contraignant).

Le RTC est gratuit et engage toutes les administrations douanières de la CE durant 6 ans. Délai d'obtention en France : 45 jours maximum si le dossier est complet.

*Même si la plupart des pays ne l'obligent pas, il est préférable de paramétrer un code douanier à chaque référence et de le faire porter sur la documentation commerciale (commande, facture...) avec l'accord néanmoins du partenaire (client ou fournisseur).*

*Ceci facilitera la tâche de tous les acteurs de la chaîne internationale.*

- Tarif douanier commun 2011 : JO de l'Union européenne n°284 du 29.10.2010
- [www.douane.gov.fr](http://www.douane.gov.fr) (rubrique Entreprises, espèce tarifaire).
- Aide au classement : le Taric Europa sur : <http://pro.douane.gov.fr>
- Formulaire RTC à télécharger sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_11026.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11026.do) ou saisie dématérialisée sur <http://pro.douane.gov.fr>.
- Possibilité d'accéder aux RTC délivrés sur la base de données [http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/dds2/ebti/ebti\\_home.jsp?Lang=fr](http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/ebti/ebti_home.jsp?Lang=fr)
- La codification de chaque pays au-delà du SH : the Market Access Database : <http://madb.europa.eu>